

Demande « Aide au droit de visite pour les enfants de parents séparés »

A retourner à : Caisse d'Allocations Familiales du Doubs
 2 rue Denis Papin – 25037 BESANCON cedex
familles@caf25.caf.fr
**Par courriel, les documents doivent être en format PDF
 uniquement**

Madame : **ou** Monsieur :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Adresse mail :

N° Allocataire :

La demande concerne mon ou mes enfant(s) suivant (s) :

Nom	Prénom

Description de ce que je souhaite faire avec mon ou mes enfant(s)

.....

Coût : €

L'aide est de 250 € maximum pour le premier enfant, puis 100 € maximum par enfant supplémentaire. Celle-ci n'est possible qu'une seule fois dans l'année.

Merci de joindre à votre demande tous les justificatifs (devis, inscriptions, photo d'écran...). **Si l'envoi s'effectue par courriel les documents doivent être en format PDF uniquement.**

Je m'engage à prendre les activités pour lesquelles je demande un financement d'un montant de€, ou à prévenir la CAF en cas d'annulation.

Paiement :

à l'allocataire. La Caf procède au paiement à l'allocataire.
au créancier. Merci de bien vouloir fournir le RIB du créancier.

A , le

Signature

Signature CAF

La Caf se réserve la possibilité, une fois l'aide versée de procéder à un contrôle de réalité (demande de pièces comme le justificatif d'accueil, la facture ...).

« Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication des données à caractère personnel la concernant et le cas échéant demander une rectification des informations. Ce droit d'accès s'exerce par courrier auprès de Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité ».